

# Dimanche 25 AOUT 2024

1<sup>ère</sup> bourse aux jouets, vêtements et puériculture

# WALDIGHOFFEN

Organisé par le basket-club CSSPP Waldighoffen

Restauration sur place - Buvette - Pâtisseries

**13€ la table + 2 chaises**

- Installation des exposants dès le samedi (la salle sera gardée la nuit)
- Ouverture des portes dimanche à 08h00, aucun départ avant 16h00.
- Tables et chaises sont fournies par les organisateurs, le portant doit être fourni par l'exposant.
- Chaque table réservée et non occupée le jour de la vente, ne sera pas remboursée.
- Tous les stands devront être laissés propres et vides.
- Les objets vendus ou exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux personnes, aux biens ou à l'aménagement de la salle.
- Seuls sont autorisés les exposants majeurs. Si un exposant est mineur il devra être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte.
- Sont autorisés à la vente : jouets, vêtements, matériel de puériculture, ni livres, ni DVD...

Pour tout renseignement, téléphoner au : **06-50-42-81-33**

Adresse E mail: **patrick.gussy@sfr.fr**

Talon d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante :

**PATRICK GUSSY 6 RUE DE L'ILL HENFLINGEN 68960 ILLTAL**

Joindre obligatoirement une photocopie de votre pièce d'identité (recto et verso) et un chèque de règlement établi à l'ordre de : **CSSPP Waldighoffen**

Une demande incomplète ne sera pas prise en compte.

-----  
Organisateur: basket-club CSSPP Waldighoffen

Attestation d'inscription à la bourse aux jouets, vêtements et puériculture (personne physique)

Se déroulant le dimanche 25 Aout 2024 à Waldighoffen

Nom : ..... prénom : .....

Né(e) le : ..... ville ..... département: .....

Adresse : .....

CP : ..... ville : ..... tél: .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ..... par : .....

Adresse Email : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e) :
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)
- de ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R-321-9 du code pénal)

Fait à ..... le ..... signature

Ci-joint un règlement de \_\_\_\_ € pour la réservation de ..... table(s)

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par l'association